

Charles

SINCE 1935

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON CHARLES DISTRIBUTIE NV (ci-après dénommées « CGV »)

1. TAAL, LANGUE, LANGUAGE, SPRACHE

Nederlands: Deze AV zijn op eenvoudig verzoek beschikbaar en zijn tevens te consulteren op www.charles.eu, in het Nederlands, Frans, Engels en Duits. De Nederlandstalige versie van deze AV is de enige authentieke.

Français : Ces Conditions Générales de Vente et de Livraison (nommées ci-après "AV") sont disponibles sur simple demande et peuvent aussi être consultées sur le site www.charles.eu en néerlandais, français, anglais et allemand. La version en néerlandaise de ces AV est la seule version authentique.

English: These General Terms and Conditions of Sale and Delivery (hereinafter: "AV") are available on request and can also be consulted on www.charles.eu in Dutch, French, English and German. Only the Dutch version of these AV is legal valid.

Deutsch: Diese Allgemeinen Verkaufs- und Lieferbedingungen (im Folgenden: "AV") sind auf einfache Anfrage verfügbar und können auch auf www.charles.eu in niederländischer, englischer, französischer und deutscher Sprache eingesehen werden. Die niederländischsprachige Version dieser Allgemeinen Verkaufs- und Lieferbedingungen ist die einzige Originalversion.

2. DÉFINITIONS

« **CHARLES DISTRIBUTIE** » : la société anonyme (TVA BE 0474.981.482), dont le siège social est situé à B-2160 Wommelgem, Sint-Jansveld 14, ci-après dénommée CD, avec une indication précise des produits achetés, un exposé détaillé de la réclamation, de la non-conformité et/ou du défaut, et avec mention du numéro de référence des documents suivants : la commande du Client et le bon de livraison/facture.

« **Client** » : toute personne (morale) qui achète un produit et/ou passe une commande auprès de CD, ainsi que toute personne qui achète un produit et/ou passe une commande auprès de CD au nom et/ou pour le compte d'une autre personne (morale).

« **Nouveau client** » : tout Client qui achète un produit et/ou passe une commande pour la première fois auprès de CD.

« **Client étranger** » : tout Client dont le siège social est situé en dehors de la Belgique, et tout Client qui passe une commande à livrer en dehors de la Belgique.

3. APPLICATION DES CGV ET DROIT APPLICABLE

Toutes les transactions commerciales entre CD et le Client sont régies exclusivement par (dans l'ordre hiérarchique décroissant) : (1) les conditions particulières convenues par écrit entre le Client et CD, dans un accord séparé ; (2) les présentes CGV ; (3) l'article 4-88 de la Convention de Vienne sur les ventes ; (4) les principes d'Unidroit ; (5) le droit belge, à l'exclusion des articles 1-3 et 89-101 de la Convention de Vienne sur les ventes.

Les présentes CGV prévalent sur les conditions générales et/ou autres du Client, même si celles-ci indiquent qu'elles sont les seules applicables.

4. COMMANDES ET ANNULATION

4.a Règlement général applicable à chaque Client

Toutes les offres et tous les catalogues de prix de CD n'impliquent aucune obligation/aucun engagement de la part de CD et peuvent être retirés à tout moment. La commande du Client est enregistrée électroniquement par un employé commercial de CD sous l'approbation du Client, et est juridiquement contraignante pour le Client à partir de ce moment. En cas d'annulation d'une commande (par ou aux frais du Client), le Client est tenu de payer une indemnité forfaitaire de 35 % sur le montant total de la facture, sans préjudice du droit du CD de prouver un dommage plus important. CD est libre de choisir les parties avec lesquelles il souhaite conclure un accord et a toujours le droit d'évaluer la solvabilité d'un Client (potentiel) avant d'accepter sa commande.

Si certains produits sont en rupture de stock, CD a toujours le droit (sans aucun droit de recours contre CD) : (1) d'annuler la commande concernée ; et/ou (2) de remplacer les produits en rupture de stock par des produits équivalents. Tout coût supplémentaire qui y serait lié sera facturé au Client. CD n'accepte que les commandes d'un montant minimum de 300 euros par commande. Les commandes d'un montant inférieur ne peuvent en aucun cas lier CD.

4.b Disposition particulière concernant la première commande d'un nouveau Client

Chaque nouveau Client est tenu de remplir complètement et correctement une fiche client émanant de CD avant de pouvoir passer une première commande auprès de CD. Les données saisies sur cette fiche client, y compris la préférence du Client concernant le jour de livraison, ne peuvent imposer aucune obligation à CD. CD a toujours le droit de modifier unilatéralement et à sa propre discrétion toutes les données mentionnées dans cette fiche client en ce qui concerne les accords logistiques et commerciaux, sans aucun droit de recours contre CD.

4.c Disposition particulière concernant les Clients étrangers

Chaque Client étranger est tenu de payer à l'avance le montant total de la facture de chaque commande. CD ne commencera à exécuter cette commande qu'après avoir reçu le paiement intégral du montant de la facture correspondante.

5. PRIX ET COÛTS

Tous les prix s'entendent hors TVA et sont exprimés en euros. Si le Client n'est pas présent au moment où CD souhaite livrer les marchandises et/ou en cas de tout autre retard causé par le Client, les frais de transport supplémentaires seront intégralement facturés au client.

CD peut toujours exiger un acompte, peut obliger le Client à remplir toutes ses obligations de paiement envers CD via une domiciliation auprès d'une banque reconnue par CD, à le droit de demander une garantie bancaire au Client avant d'accepter une commande du Client, et a le droit d'exiger un acompte du montant total de la facture avant d'accepter la commande du Client/livrer les produits achetés.

Les fluctuations monétaires, les augmentations de prix des matériaux, les prix des matériaux auxiliaires et des matières premières, les salaires, les cotisations sociales, les coûts imposés par l'État, les prélèvements et les taxes, les coûts de transport, les droits d'importation et d'exportation, les primes d'assurance ainsi que toute autre augmentation des coûts liés aux obligations de CD envers le Client, survenant entre la commande du Client et la livraison des produits vendus, donnent à CD le droit d'augmenter le prix convenu de manière proportionnelle.

6. LIVRAISON, RISQUE, CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

Les livraisons en Belgique sont toujours effectuées conformément à l'Incoterm[®] Delivered Duty Paid. Les livraisons en dehors de la Belgique sont toujours effectuées conformément à l'Incoterm[®] Ex Works, le lieu de livraison convenu étant B-2160 Wommelgem, Sint-Jansveld 14. Les conditions de livraison convenues sont toujours interprétées conformément aux Incoterm[®] les plus récents, au moment où CD est lié par une commande conformément à l'article 4 des CGV.

Une fois la livraison effectuée, le Client assume l'entière responsabilité des produits achetés, entre autres concernant une surveillance constante de la réfrigération des produits achetés. Les délais de livraison indiqués par CD sont toujours indicatifs. En ce qui concerne les livraisons régulières, CD a toujours le droit de modifier unilatéralement et à sa seule discrétion le jour ouvrable auquel les marchandises sont habituellement livrées, soit pour une ou plusieurs commandes du Client, soit pour toutes les commandes futures du Client, et ce, sans aucun droit de recours contre CD.

Un retard de livraison ne peut en aucun cas obliger CD à payer une quelconque indemnisation ou amende, et ne peut en aucun cas donner lieu à la résiliation de la commande.

Toute modification de la commande du Client entraîne automatiquement l'expiration des délais de livraison fixés.

Toute livraison non explicitement prévue dans la commande du Client est considérée comme une livraison supplémentaire à la demande du client et est facturée comme telle. CD a le droit de livrer les produits achetés en plusieurs parties. Le Client est réputé connaître toutes les caractéristiques des produits qu'il a achetés et ne peut tirer aucun droit des informations, échantillons ou modèles que CD lui fournirait de sa propre initiative ou à sa demande.

7. ACCEPTATION, LIVRAISON ET RÉCLAMATIONS

Toutes les réclamations concernant des défauts visibles et/ou des livraisons non conformes doivent être faites par écrit en formulant une réserve sur le bon de livraison.

Au cours du premier jour ouvrable suivant la livraison, le Client doit procéder à une inspection minutieuse et signaler toute réclamation ou tout défaut visible à CD au moyen d'une Lettre de réclamation recommandée. À l'expiration de ce premier jour ouvrable, le Client perd le droit d'invoquer tout défaut visible et/ou toute non-conformité. Les éventuels défauts cachés concernant les produits livrés doivent être signalés par le client à CD par Lettre de réclamation recommandée sans délai et au plus tard dans un délai de trois jours ouvrables après leur découverte et au plus tard dans un délai de 14 jours calendrier après la livraison.

En tout état de cause, le Client perd le droit d'invoquer tout défaut et/ou toute non-conformité dès lors que le Client et/ou un tiers utilise, transforme, reconditionne et/ou revend les produits achetés.

Au cas où un défaut ou une non-conformité serait signalé(e) à CD correctement et dans les délais, CD pourra à sa discrétion et à son gré :

(1) remplacer (partiellement) les produits non conformes et/ou défectueux ou (2) créditer la partie défectueuse au prix de la commande et/ou du bon de livraison écrit. Le Client reconnaît que ces mesures constituent individuellement une compensation complète et adéquate de tout dommage éventuel dû à une non-conformité ou à un défaut.

Le Client ne peut en aucun cas retourner des produits ou procéder à un achat de remplacement. CD se réserve le droit de constater les défauts sur place lui-même, ou son représentant, et d'en déterminer les causes.

Les réclamations et les défauts (qu'ils soient acceptés ou non par CD) ne dispensent en aucun cas le Client de ses obligations de paiement, conformément à l'article 10. Le Client est tenu de rembourser les frais encourus à la suite de plaintes injustifiées.

8. RESPONSABILITÉ

Par dérogation à l'article 6.3, §1 et §2 du Code civil, le Client ne peut intenter aucune action extracontractuelle contre CD ou un assistant de CD, y compris, mais sans s'y limiter, ses administrateurs, travailleurs, personnes mandatées, collaborateurs indépendants et sous-traitants. Le Client ne peut introduire qu'une action contractuelle contre CD. La responsabilité de CD ou de tout assistant envers le Client et des tiers pour tout dommage, perte ou coût résultant directement ou indirectement d'actes ou de manquements par CD et/ou ses assistants est en tout état de cause limitée au moindre des deux montants suivants :

(1) le montant de la facture et (2) le montant effectivement payé à CD dans le cadre de son assurance responsabilité, sauf en cas de faute intentionnelle ou de fraude de la part de CD. CD n'est en aucun cas responsable des dommages indirects (y compris la perte de chiffre d'affaires), des dommages causés par le Client et/ou des tiers, des dommages résultant de l'utilisation/du traitement (incorrects) des produits achetés, ni des dommages résultant du non-respect par le Client de ses obligations légales et/ou autres. Le Client préservera, défendra et indemnifiera CD concernant toutes les réclamations ou procédures possibles résultant de l'utilisation/du traitement (incorrects) et/ou du non-respect par le Client d'obligations légales et/ou autres.

9. FORCE MAJEURE ET HARDSHIP

CD n'est pas responsable de tout manquement à ses obligations causé par un cas de force majeure et/ou hardship, au sens le plus large possible de ces deux termes juridiques, y compris entre autres : troubles sociaux, embouteillages, conditions météorologiques, défauts techniques, rareté des matières premières, fluctuations de prix, etc. En cas de force majeure et/ou hardship, CD peut, sans préjudice de l'article 5, dernier paragraphe, à sa discrétion et à son gré : (1) suspendre temporairement l'exécution de ses obligations ; (2) résilier l'accord avec le Client ; (3) inviter le Client à négocier de nouvelles conditions générales modifiées.

10. FACTURE ET PAIEMENT

10.a Règlement général applicable à chaque Client

Les réclamations relatives aux factures doivent être communiquées à CD, au moyen d'une Lettre de réclamation recommandée, dans les trois jours ouvrables suivant la réception des factures.

Sauf indication contraire sur la facture, toutes les factures sont payables en intégralité et dans les 30 jours suivant la date de facturation au siège social de CD.

Si, à la date d'échéance de l'une des factures, CD n'a pas reçu le paiement du montant de la facture ou n'a pas reçu le paiement intégral, il sera appliqué de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans préjudice du droit de CD de prouver des dommages plus élevés :

(1) un taux d'intérêt de 10 % capitalisé annuellement, chaque mois entamé étant considéré comme un mois entier ;

(2) le Client est redevable d'une indemnité forfaitaire égale à 10 % du montant de la facture, avec un minimum de 125 euros ;

(3) toutes les factures, y compris celles qui ne sont pas encore échues, sont immédiatement exigibles ;

(4) CD a le droit (a) de subordonner l'exécution (ultérieure) de la commande concernée et/ou d'une ou de plusieurs autres commandes au paiement intégral en espèces au moment de la livraison, (b) de la subordonner au paiement préalable du montant total de la facture, (c) de la suspendre et/ou (d) de la soumettre à une résolution extrajudiciaire. Les points (3) et (4) s'appliquent également en cas de faillite imminente, de dissolution judiciaire ou conventionnelle, d'application de la loi belge du 31 janvier 2009 sur la continuité des entreprises, de retard de paiement prolongé ou de tout autre événement qui amènerait CD à perdre raisonnablement confiance dans la solvabilité du Client. Aucune réduction ne sera accordée pour les paiements en espèces. Le Client n'est pas autorisé à effectuer des paiements à des intermédiaires. Seuls les reçus signés par des personnes autorisées à engager légalement CD sont valables.

En cas de paiement (partiel) d'une facture, le Client reconnaît avoir approuvé et accepté cette facture.

L'acceptation d'un paiement (partiel) se fait toujours sous réserve de tous les droits et est imputée comme suit : (1) frais de recouvrement ; (2) indemnisation ; (3) intérêts ; (4) sommes principales.

L'inscription d'une facture dans le registre des factures sortantes de CD vaut présomption d'envoi et de réception de cette facture.

10.b Disposition particulière concernant les 4 premières livraisons à un nouveau Client

Client Une période d'essai s'applique à chaque nouveau Client, correspondant à la période au cours de laquelle les 4 premières livraisons de CD au nouveau Client concerné ont lieu. Pour chacune de ces quatre premières livraisons, le nouveau Client concerné est tenu, par dérogation à l'article 10.a des présentes CGV, de payer le montant de la facture au comptant lors de la livraison.

11. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Tous les produits vendus restent la propriété de CD jusqu'au paiement intégral de la somme principale, des intérêts éventuels et des frais. Si le Client revend déjà les produits achetés avant que les montants susmentionnés n'aient été entièrement et correctement payés, le droit susmentionné est automatiquement transféré au prix de vente résultant.

En cas de non-paiement ou de paiement incomplet de l'une des factures à la date d'échéance, CD a le droit, de plein droit et sans mise en demeure préalable, de réclamer au client les produits déjà livrés. Dès réception des produits par CD, et à condition qu'ils soient toujours en bon état (la réfrigération correcte de ces produits, entre autres, sera évaluée), les montants déjà payés seront remboursés au Client, après déduction : (1) du manque à gagner, estimé forfaitairement à 15 % du montant total de la facture ; et (2) d'une indemnisation forfaitaire de 5 % du montant total de la facture, pour les frais de gestion et d'administration (supplémentaires). Tout ceci sans préjudice du droit de CD de prouver des dommages plus élevés.

12. COMPENSATION

Conformément à la loi du 15 décembre 2004 relative aux sûretés financières, CD et le client compensent et imputent automatiquement et de plein toutes les dettes actuelles et futures l'un envers l'autre. Cela signifie que dans la relation permanente entre eux deux, seule la créance la plus importante par solde subsiste. Cette compensation sera en tout état de cause opposable au curateur et à d'autres créanciers concurrents, qui ne pourront donc pas s'y opposer.

13. RENONCIATION À UN DROIT

La non-application (répétée) de tout droit par CD ne peut être considérée que comme une tolérance d'une situation particulière et ne donne pas lieu à une renonciation.

14. TRIBUNAL COMPÉTENT

Tous les litiges entre CD et le client relèvent de la compétence exclusive des tribunaux de Turnhout.

15. INVALIDITÉ OU NULLITÉ - CONTRADICTION

Si une ou plusieurs dispositions des présentes CGV sont nulles, invalides ou non exécutoires, cela n'affectera pas la validité et l'applicabilité des autres dispositions des présentes CGV. CD et le client s'engagent à remplacer cette clause nulle, invalide ou non exécutoire d'un commun accord et sans délai par une clause qui se rapproche le plus possible de la portée de la clause originale. En cas de contradiction entre les différentes versions linguistiques des présentes CGV, le texte néerlandais, qui est le seul authentique, prévaut.

16. MODIFICATIONS

CD se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. En cas de modification, CD en informera le Client. Le Client accepte que la publication des CGV modifiées sur le site Web www.charles.eu vaut notification. En l'absence de contestation écrite dans les 14 jours suivant la notification des CGV modifiées, le Client est réputé avoir accepté les CGV modifiées et celles-ci lient le Client pour l'avenir.